

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL de CHIDDES

en date du 18 décembre 2014

à 20 heures

Le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Madame VOILLIOT Bernadette, Maire.

Etaient présents : VOILLIOT Bernadette, BERGER Christian, AUGENDRE Daniel, CLEMENT Adeline, ANDRIOT Fabienne, VANNIER Eric, BERGER Antoine, CYRILLE Frédéric et LOREAU Céline.

Ayant donné pouvoir : VIGNERON Chantal

Etait absent excusé : POUPON Jean Michel

I. VOIRIE 2015 – CONVENTION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

Une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage est proposée par Nièvre Ingénierie du Conseil Général pour les travaux de voirie 2015.

Coût de la prestation : 2 100 € HT.

Après débats, le conseil municipal donne l'autorisation à Madame le Maire de signer la présente convention.

Les voies retenues pour le programme 2015 sont les suivantes :

- chemin du Champ du Vignot
- VC de Monterot à Assiard
- Place de Las
- portion du chemin rural dit « des Reprilles »

II. QUESTIONS DIVERSES

1) Modification de la délibération portant sur la mise aux normes des Etablissements Recevant du Public (ERP)

Afin d'être recevable, la délibération relative à la DETR doit être formulée différemment : l'ensemble des travaux doivent être globalisés (ne pas faire de distinction entre les travaux portant sur le patrimoine bâti telles que les rampes d'accès et les travaux devant porter sur la réfection de la cour de l'école).

Le conseil municipal donne son aval pour modifier la délibération antérieure.

2) Vente et échange d'une portion de domaine public

Afin de finaliser l'échange et la vente d'une partie du domaine public située dans le bourg près de la fontaine, la commune se prononce sur le déclassement des parties intéressées, précise que concernant l'affaire TROUBAT il s'agit d'un échange sans versement de soulte et que concernant l'affaire CYRILLE le prix de vente est fixé à 10 € le m².

3) Fossés

Compte tenu des aléas climatiques, il a été constaté que les fossés nécessitaient des travaux. Dans l'urgence, il sera pallié aux problèmes les plus importants.

Un état des lieux sera effectué par la municipalité et des devis seront demandés en conséquence pour une réalisation sur le budget 2015.

4) Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB)

Chaque conseiller est invité à se rendre sur le site www.prenons-soin-de-leau.fr dans le cadre de la consultation sur le projet du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux et sur le plan des risques d'inondation pour la période 2016-2021 afin de faire part de ses observations.

5) Agence Régionale de Santé (ARS)

L'ARS propose de faire effectuer des analyses pour les canalisations d'eau PVC posées avant 1980. Or, celles installées à Chiddes l'ont été à partir de 1984. Le conseil municipal estime donc ne pas être dans l'obligation de procéder à celles-ci.

6) **Analyseur de chlore**

L'appareil acquis pour procéder aux analyses de chlore ne donne pas un niveau de précision suffisant. Un devis nous a été proposé pour un appareil plus professionnel pour un montant de 698.40 € TTC. Toutefois, il donne d'autres paramètres que le chlore pas forcément utile à la collectivité. En conséquence, le conseil municipal souhaite obtenir d'autres devis pour un appareil suffisamment précis et ne recherchant que le chlore.

La séance est levée à 21 h 45.

**Antoine BERGER,
Secrétaire de séance,**

